

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 253

Objet : RPE - Visite à la ferme pédagogique de Nogent-sur-Oise

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Vu la proposition financière de la ferme pédagogique de Nogent-sur-Oise.

Considérant l'intérêt des activités d'éveil et de découverte de l'environnement pour le développement et l'épanouissement des jeunes enfants accueillis par les assistants maternels ;

Considérant la volonté du Relais Petite Enfance de proposer des temps d'animation collectifs favorisant la socialisation des enfants, la découverte du monde animal et la sensibilisation à la nature, tout en contribuant à rompre l'isolement professionnel des assistants maternels ;

Considérant la volonté de reconduire cette action deux fois par an, au printemps et à l'automne, afin de permettre aux enfants, accompagnés de leurs assistants maternels, de découvrir la ferme pédagogique au fil des saisons et de bénéficier d'expériences éducatives adaptées à leur âge.

Considérant le devis d'un montant de 25 € TTC (avec exonération de TVA).

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter la proposition financière de la ferme pédagogique de Nogent-sur-Oise pour un montant de 25 € TTC.

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

BUREAU

U. K. S.

Le 1 octobre 2026



communauté
de communes

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

09 OCT. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

09 OCT. 2026

BUREAU

U. K. S.

Le 1 octobre 2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



GRANDIR . S'OUVRIR . TRANSMETTRE

Mairie de Nogent-sur-Oise
74 rue du Général de Gaulle
60180 Nogent-sur-Oise
SIRET : 21600458000017

Service :
Ferme Pédagogique
27 rue du Général de Gaulle
60180 Nogent-sur-Oise

Tel : 03/75/19/00/75

Mail : maste@nogentsuroise.fr

DEVIS N° 1/2026

Date d'émission : 01/10/2026
Date de validité : 01/11/2026

Communauté de Communes Senlis Sud
Oise
Service Relais Petite Enfance
43 Avenue Félix Louat
60300 Senlis

DESCRIPTIF DU DEVIS

Date	Prestation	Quantité	Montant unitaire HT	Montant Total HT
Le 22/10/2026	Visite de la ferme de 10h à 11h15 encadrée par les agents référents pour un groupe de 25 participants maximum	1	25 euros	25 euros

TVA non applicable, art 293-B du CG

% TVA	Base	Montant TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC net à payer
Exonéré	25 €	0	25 €	0	25 €

Modalités de règlement le jour de la prestation :

- **En Espèces** avec l'obligation de faire l'appoint (*un reçu vous sera transmis*)
- **Par chèque** à l'ordre du Trésor Public
- **Règlement par virement :**

Domiciliation : Centre de gestion comptable de Senlis

Code Banque : 30001 **Code Guichet** : 00796

N°Compte : C6020000000 **Clé RIB** : 64

IBAN : FR13 3000 1007 96C6 0200 0000 064 **BIC** : BDFEFRPPCCT

Cachet et signature précédé de BON POUR ACCORD